

## Séance du 5 février 2025

L'an 2025, le 5 février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune d'Avezé dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. Pierre Boulard, Maire.

Présents : Pierre Boulard, Danièle Chartrain, Olivier Champain, Michel Picault, Christophe Tertre, Christelle Copleutre, Claire Van Schaik, Philippe Chevalier, Gérard Thomas, Michel Cormier, Jean-Marie Glon, Guy Daguené,  
Excusée : Sonia Surblé,  
Absent : Jérôme Jousselin,

A été nommée secrétaire de séance : Danièle Chartrain.

### **1- Délibération n° D012025 – Convention de mise à disposition de locaux en vue de l'activité itinérante du Relais Petite Enfance de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise : Approuvé**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention de mise à disposition de locaux en vue de l'exercice de l'activité itinérante du Relais Petite Enfance de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

### **2- Délibération n°D022025 – Report de fonds de concours sur l'année 2025 : Approuvé**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Sollicite** le report du versement des fonds de concours suivants sur l'année 2025, décidé par le Conseil communautaire réuni le 13 décembre 2024 :

| Année fonds de concours | Intitulé de l'opération  | Fonds de concours alloués | Montant HT des travaux |
|-------------------------|--|---------------------------|------------------------|
| 2023                    | Voirie communale : purges de chaussée routes de la Sauvagère et de Cherreau (lieux-dits Villée et la Rougerie) | 12 500,00 €               | 51 660,00 €            |
| 2023                    | Viabilisation du lotissement la Métairie 3   | 12 500,00 €               | 130 500,00 €           |

- **Donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches afférentes à cette décision.

### **3- Délibération n° D032025 – Fonds de concours 2024 Voirie communale : Approuvé**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Sollicite** l'aide de 8 149,00 € allouée par le Conseil communautaire, réuni le 13 décembre 2024, au titre du fonds de concours 2024 – Thème Voirie pour l'opération suivante : Travaux de voirie communale 2024 (route du Theil des Essarts aux Grands Vaux et route des Grands Vaux),
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel suivant :

| DEPENSES              |                           | RECETTES  |   |
|-----------------------|---------------------------|---|---|
| Nature de l'opération | Coût prévisionnel en € HT | Partenaires financiers  | Montant en €                            |
| VC n°1 et n°5         | 43 175,00 €               | Aide départementale<br>Fonds de concours<br>Part restant à la commune | 8 149,00 €<br>8 149,00 €<br>26 877,00 € |
| TOTAL                 | 43 175,00 €               | TOTAL   | 43 175,00 €                             |

- **Donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches afférentes à cette décision.

### **4- Délibération n° D042025 – Demande de subvention DETR / DSIL 2025 – Rénovation énergétique, mises en accessibilité et en conformité de la salle des fêtes : Approuvé**

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local pour l'année 2025, le projet susceptible d'être éligible est :

- 1- Rénovation énergétique, mises en accessibilité et en conformité de la salle des fêtes

Après avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** le projet précité,
- **Décide** de solliciter le concours de l'Etat,
- **Arrête** les modalités de financement suivantes :

| Origine des financements  | Montant HT en €     |
|---------------------------|---------------------|
| DETR / DSIL (50 %)        | 438 985,00 €        |
| Fonds vert                | 113 082,00 €        |
| Conseil régional          | 50 000,00 €         |
| EPCI                      | 12 500,00 €         |
| Primes CEE                | 13 686,00 €         |
| Part restant à la commune | 249 717,00 €        |
| <b>TOTAL</b>              | <b>877 970,00 €</b> |

- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer une demande au titre de la DETR / DSIL pour l'année 2025,
- **Atteste** que le projet sera inscrit au budget de l'année 2025,
- **Atteste** de l'inscription du projet et de ses dépenses en section d'investissement,
- **Atteste** de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

#### **5- Délibération n° D052025 – Revalorisation de la rémunération de l'emploi d'agent postal contractuel : Approuvé**

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de modifier l'emploi permanent d'agent postal tel que décrit ci-dessus : emploi d'agent postal contractuel à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 17 heures, rémunération calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, entre le 1<sup>er</sup> et le 11<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint technique territorial en fonction du diplôme, du titre ou de la qualification détenue et de l'expérience professionnelle antérieure de l'agent recruté sous contrat. L'agent percevra l'indemnité de résidence, le cas échéant, le supplément familial de traitement ainsi que le régime indemnitaire institué au sein de la collectivité,
- **Décide** d'abroger la délibération du 1<sup>er</sup> septembre 1989 créant le poste d'agent contractuel chargé de la gérance de l'agence postale,
- **Décide** que la présente délibération entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2025,
- **Autorise** Monsieur le Maire à adopter tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération,
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025 de la collectivité,

#### **6- Délibération n° D062025 – Travaux de voirie communale 2024 – choix de l'entreprise : Approuvé**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Retient** le devis de l'entreprise Pigeon TP Centre IDF pour un montant de 45 747,50 € HT, soit 54 897,00 € TTC,
- **Dit que** les travaux seront inscrits au budget primitif 2025 à l'opération 99 – Voirie, article 231,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis,
- **Donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches afférentes à cette décision.

#### **7- Délibération n° D072025 – Renouvellement du contrat de services BL.Connect Données sociales : Approuvé**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** de renouveler le contrat de services BL.connect Données sociales pour un montant de 66,83 € HT, soit 80,20 € TTC par an avec un engagement de 36 mois,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat,
- **Donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches afférentes à cette décision.

#### **8- Délibération – Devis raccordement électrique du groupe scolaire : Ajourné**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le devis concernant le raccordement électrique du groupe scolaire n'a pas été reçu. Cet ordre du jour est donc ajourné.

#### **9- Délibération n°D082025 – Convention de financement de la Fondation du Patrimoine : Approuvé**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de financement de la Fondation du Patrimoine,
- **Donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches afférentes à cette décision.

#### **DIVERS**

- **Bilan des actions de l'ASVPA suite à la signature de la convention entre l'ASVPA et la commune d'Avezé :** Monsieur Philippe Chevalier, Président de l'ASVPA, remet à l'ensemble des conseillers le bulletin de l'ASVPA présentant les actions menées par l'association en 2024 conformément à la convention signée.

**téléconsultation** : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Santé au travail 72 a indiqué ne plus être en mesure d'assurer la médecine du travail de l'ensemble de la fonction publique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Le Centre de gestion de la Sarthe a proposé d'adhérer au service de médecine professionnelle et préventive en téléconsultation. La commune a déclaré avoir l'intention d'adhérer à ce service.

- **Vente du lot n°7 du lotissement la Métairie 3** : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la signature pour la vente du lot n°7 du lotissement la Métairie 3 est prévue le 14 mars 2025.

- **Conseil municipal pour le vote du budget** : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le vote du budget 2025 aura lieu le mardi 1<sup>er</sup> avril 2025.